

**Aux représentantes
et représentants des médias**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Unique en Suisse : un DAS en droit et gestion d'institutions de soins

Neuchâtel, le 3 septembre 2020. L'Université de Neuchâtel (UniNE) lance dès cette rentrée universitaire un nouveau DAS (*Diploma of Advanced Studies*) en droit et gestion d'institutions de soins. Unique en Suisse, ce titre de formation continue valorisera un domaine d'études en plein essor, fruit de synergies entre les facultés de droit et des sciences économiques de l'UniNE. Le cursus repose sur le suivi de deux CAS (*Certificate of Advanced Studies*), l'un émanant de l'Institut de droit de la santé, l'autre de l'Institut de recherches économiques (IRENE).

Avec ce nouveau titre, l'Université de Neuchâtel réunit des compétences provenant de filières déjà existantes. Il s'agit d'une part de deux CAS proposés par l'Institut de droit de la santé : l'un en « Droit des patients et santé publique » dirigé par le Prof. Olivier Guillod, le second en « Droit des assurances sociales, travail et santé » dirigé par la Prof. Anne-Sylvie Dupont. Et, d'autre part, du CAS en « Gestion d'un établissement de soins de santé public et privé » codirigé par le Prof. Mehdi Farsi et Philippe Gnaegi, docteur en sciences économiques et ancien conseiller d'Etat. Les cours sont dispensés par des personnalités provenant de toute la Suisse romande, issues à la fois du monde académique et d'autres secteurs professionnels.

Pour prétendre au **DAS en droit et gestion d'institutions de soins** (35 crédits ECTS), il faut avoir obtenu le CAS en économie et un des deux CAS en droit, à quoi s'ajoute la rédaction d'un mémoire.

Ce DAS s'adresse aux cadres et responsables d'établissements de santé publics et privés (y compris d'établissements médico-sociaux), aux professionnel-le-s de la santé (médecins, infirmier-ère-s, etc.), aux décideuses et décideurs politiques et économiques, aux membres de conseils d'administration d'établissements de santé, aux économistes et juristes du secteur de la santé.

La prochaine échéance pour y prendre part est fixée au 15 novembre 2020, date jusqu'à laquelle on peut s'inscrire aux différents CAS qui débiteront en 2021.

A la fin du cursus, les titulaires de ce DAS sauront :

- identifier et comprendre la réglementation relative à la santé individuelle et publique ;
- porter un regard critique sur un texte de loi, y compris dans une perspective éthique ;
- comprendre la méthodologie, les valeurs et les modes de raisonnement juridiques, ainsi que les différentes manières de réglementer les questions de santé publique ;
- développer des compétences en matière de gestion d'un établissement de soins de santé public et privé ;
- acquérir des connaissances dans les domaines de la gouvernance, de la gestion financière, de la conduite stratégique, de l'évaluation des technologies de santé, des ressources humaines, du marketing et de la communication ainsi que de l'accueil, de la prise en charge et des droits du patient.

En savoir plus : www.unine.ch/das-dgis

Contacts :

Prof. Mehdi Farsi, Chaire de micro-économie secteur public
Tél. +41 32 718 14 50 / +41 77 250 54 99 ; mehdi.farsi@unine.ch

Prof. Olivier Guillod, Institut de droit de la santé
Tél. +41 32 718 12 85 ; olivier.guillod@unine.ch